

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

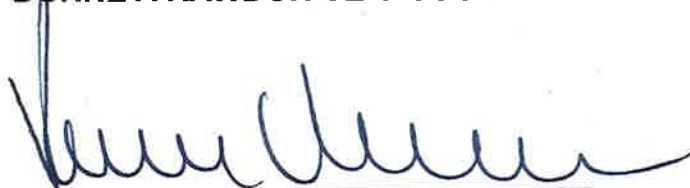
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité,
QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 19 juin 2019 a été adopté le règlement numéro 181-2016-1 « modifiant le règlement 181-2016 définissant la délégation de compétences des comités de la MRC de Matawinie ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 4^e JOUR DE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF.



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim